



Thévoz Laurent, Castella Didier, Suter Olivier, Corminboeuf-Strehblow Dominique, Mauron Pierre, Kolly René, Waeber Emanuel, Wicht Jean-Daniel, Dietrich Laurent, Schär Gilberte

Le bilan carbone du site blueFACTORY

Cosignataires : 4

Réception au SGC : 23.06.15

Transmission au CE : *03.07.15

Dépôt et développement

Antécédents

L'option « zéro carbone » est au cœur de la proposition de mise en valeur et d'occupation du quartier d'innovation blueFACTORY. Dès sa création, le quartier d'innovation s'est fixé comme objectif de devenir un « exemple en la matière ». L'image de ce projet ambitieux en dépend. Il est donc essentiel, pour la crédibilité et la reconnaissance de ce quartier d'innovation, que l'option « zéro carbone » soit évaluée et communiquée.

La mise en œuvre de cette option « zéro carbone » est encadrée par la convention de coopération signée en novembre 2010 par les propriétaires du site, la commune et l'Etat de Fribourg, par la charte d'utilisation adoptée par ces mêmes propriétaires en mai 2013, ainsi que par le concept « zéro carbone » rédigé par la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg.

D'une part, la charte met l'accent sur les performances « zéro carbone » des bâtiments loués par la société d'exploitation blueFACTORY Fribourg-Freiburg S.A. aux futurs utilisateurs du site. D'autre part, elle attend que les entités hébergées sur le site s'engagent dans le concept « low carbone » et prennent des mesures volontaires pour réduire leur bilan carbone (voir le point 2.2. de la charte). Le concept en précise les objectifs¹ :

- > responsabiliser tous les acteurs du site : chaque entreprise est responsable de ses émissions et de leur réduction ;
- > mettre en place les instruments de mesure et de contrôle nécessaires pour quantifier les émissions de chacun ;
- > mettre en place les outils nécessaires pour limiter les émissions lors de la construction ;
- > mettre en évidence le potentiel d'amélioration, les efforts et les succès ;
- > permettre la quantification de la compensation.

L'application de la charte est contraignante. La société d'exploitation blueFACTORY Fribourg-Freiburg S.A. a pour tâche d'aider à quantifier et à qualifier le bilan carbone des activités hébergées en accompagnant leurs propres démarches « low carbone ». Cette dernière a par ailleurs entrepris les premiers pas pour relever ses responsabilités.

Lors du débat au Grand Conseil le 18.12.2014, le conseiller d'Etat Beat Vonlanthen s'est engagé à mettre sur pied un reporting financier régulier pour permettre, en particulier aux députés, de suivre la nature et les montants des engagements financiers du canton dans la mise en place du quartier d'innovation blueFACTORY.

Dans la même optique, il nous semble opportun de compter avec un système de « reporting du bilan carbone » du site blueFACTORY qui complète le reporting financier. Ensemble, ils permettraient de vérifier les objectifs financiers et climatiques (low-carbone).

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

¹ Concept zero-carbon@blueFACTORY, Version 1.0 – 25.03.2014

La première phase de valorisation du site blueFACTORY est en cours avec en particulier la rénovation du bâtiment « Annexe 2 », celle de la zone sud et celle partielle de la zone nord (rapport 2014-DDE-51, pages 1-2). La présentation qui en a été faite en commission puis au Grand Conseil lors de sa session de décembre 2014 n'a inclus aucune donnée relative à son bilan carbone.

Un tel bilan s'impose non seulement pour vérifier la mise en œuvre de l'option « zéro carbone » de la première phase, mais aussi pour garantir la prise en compte du concept « zéro carbone » dans les futures étapes de la mise en place de ce projet ambitieux.

Par ailleurs, tant les travaux développés dans le cadre de la « Plateforme CO2 » (lancés et financés par le PST-FR) que l'installation sur le site de blueFACTORY (avec l'appui d'Effort Fribourg et de FriUp) d'une entreprise, Climate Services, créée en octobre 2013, représentent une opportunité importante pour l'établissement régulier d'un bilan carbone du site blueFACTORY. Ces entités visent à aider les entreprises à établir leur bilan CO₂ et celui de leurs produits, à mettre en place des projets de réduction ou de compensation de leurs émissions, à trouver les financements pour ces projets, ainsi qu'à labelliser les entreprises pour qu'elles puissent communiquer leurs efforts.

Finalement, le canton comme la commune de Fribourg – propriétaires du site – n'ont pas actuellement les moyens de connaître et de vérifier le bilan carbone du site et des entités hébergées. La question du financement de ce bilan devra également être définie.

Demande au Conseil d'Etat

Nous demandons au Conseil d'Etat de présenter un « reporting bilan carbone » régulier et complet du site blueFACTORY afin de vérifier que les activités développées sur ce site respectent les engagements « low carbone » convenus dans la charte (hébergement zéro carbone, encouragement au transport public et à la mobilité douce, engagement volontaire des locataires).

Nous demandons au Conseil d'Etat de prendre en particulier les mesures suivantes :

1. Mettre en place et réaliser un bilan carbone régulier et complet (« reporting ») de la construction ainsi que de l'occupation progressive du site blueFACTORY ;
2. Réaliser un premier bilan carbone pour la Phase I ;
3. Inclure dans ce bilan une analyse des bâtiments, des engagements volontaires des activités hébergées, ainsi que des mesures d'encouragement aux transports à faibles émissions de CO₂ ;
4. Présenter une répartition du financement régulier de ce bilan carbone entre les deux partenaires du site ;
5. Présenter une stratégie et des propositions pour assurer la compensation des émissions carbone lorsque le bilan est positif ;
6. Présenter annuellement au Grand Conseil un rapport sur le bilan carbone du site blueFACTORY.

—

Le Conseil d'Etat répondra à ce mandat dans le délai légal.